

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-004

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité du tournoi de basket Philippe Delautre qui aura lieu du 18 au 21 mai 2023 au complexe sportif Robert Deldicque à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : le stationnement sera totalement interdit :

- sur le parking situé face aux sorties de secours de la salle Deldicque 2 côté route de Rubrouck,
- sur la place PMR situé route de Rubrouck face à l'allée piétonne donnant accès au complexe sportif,
- sur la place de stationnement situé face à l'allée donnant accès aux salles côté Candaele Straete,

et ce, du **jeudi 18 au dimanche 21 mai 2023 inclus.**

Ces emplacements seront exclusivement réservés aux moyens de secours.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prendra effet dès la mise en place de la signalisation réglementaire par les services municipaux.

ARTICLE 3:

La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié et transmis à la Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 9 janvier 2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 09/01/2023
Le Maire
Frédéric DEVOS

